RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00797
Numéro SIREN : 851 421 057
Nom ou dénomination : BRM

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2023 sous le numéro de dépôt 991

BRM
Société par actions simplifiée
Au capital de 5.489.000 euros
Siège social : VALLAURIS (06220)
Villa Lei Maigaut
1047 Chemin des Impiniers

RCS ANTIBES 851 421 057

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 305.590 euros de la façon suivante :

- la somme de QUINZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT euros, ci 15.280 €
 Représentant 5 % du résultat, en dotation à la Réserve Légale
 dont le montant passe ainsi de 20.620 € à 35.900 €

- le solde, soit la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE TROIS CENT DIX euros, ci 290.310 €
 au crédit du compte « Report à Nouveau »
 dont le montant passe ainsi de 291.775 € à 582.085 €.

Total conforme 305.590 €

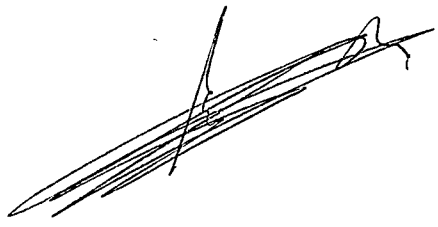
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des deux premiers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE DISTRIBUE	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40 % (Article 158 du C.G.I.)
30/09/2020	- €	- €
30/09/2021	0,182 €	0,182 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Décisions de l'Assemblée Générale en date du 31 mars 2023

Certifié conforme
Le Président
Bernard MAIOLINO



(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BRM — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 1047 chemin des Impiniers 06220 VALLAURIS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 8 5 1 4 2 1 0 5 7 0 0 0 1 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2022

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 065	AG	2 065	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	33 000	AK	24 855	8 144
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	202 616	AU	80 136	122 480
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	4 929 842	CV		4 929 842
		Créances rattachées à des participations	BB	422 131	BC		422 131
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	200 000	BG		200 000
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	5 789 655	BK	107 056	5 682 599
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	10 335	BY		10 335
		Autres créances (3)	BZ	14 508	CA		14 508
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CB		CE		
		Disponibilités	CF	908 898	CG		908 898
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	355	CI		355
		TOTAL (III)	CJ	934 097	CK		934 097
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 723 753	1A	107 056	6 616 696

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BRM — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 489 000)	DA	5 489 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	20 620
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	291 775
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	305 590
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	6 106 985
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	68 549
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	357 246
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 249
	Dettes fiscales et sociales	DY	67 666
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	509 711
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 616 696

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	461 128
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BRM — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	258 612	FH		FI	258 612	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	258 612	FK		FL	258 612	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	18 305	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	276 919	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	76 781	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 262	
	Salaires et traitements*					FY	136 189	
	Charges sociales (10)					FZ	36 192	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	54 078	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	305 505	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(28 585)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	350 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2 861	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7 729	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	360 590	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	317	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	317	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	360 273	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	331 688	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS BRM — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	20 131
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	20 131
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	20 131
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	20 131
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	26 098
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	657 641
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	352 051
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	305 590

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	18 305
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	20 131	
Produits des cessions d'éléments d'actif		20 131

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 'BRM , Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	2 065	KE	KF 33 000
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	28 354	KW	KX 3 850
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY	152 750	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	15 290	LC	LD 2 370
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
	TOTAL III		LN	196 396	LO	LP 6 220
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U	4 188 000	8V	8W 1 184 105
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	200 000	1U	1V
	TOTAL IV		LQ	4 388 000	LR	LS 1 184 105
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	4 586 461	ØH	ØJ 1 223 325

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO	LV	LW 35 065	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM	MN 32 204	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV	MP	MQ 152 750	MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT 17 661	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III	IY	NG	NH 202 616	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IØ	ØX 20 131	ØY 5 351 974	ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F 200 000	2G	
	TOTAL IV	I3	NJ 20 131	NK 5 551 974	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK 20 131	ØL 5 789 655	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(5 bis)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2022
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/09/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS BRM

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS BRM — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 926	PF	24 994	PG		PH	26 920
TOTAL I		RK	1 926	RM	24 994	RN		RO	26 920
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	2 914	QE	2 355	QF		QG	5 270
	Matériel de transport	QH	43 268	QI	22 912	QJ		QK	66 181
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 868	QM	3 815	QN		QO	8 684
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	51 051	QV	29 084	QW		QX	80 136
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	52 978	ØP	54 078	ØQ		ØR	107 056

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Désignation de la société : SAS BRM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 6 616 697 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 305 590 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 065	33 000		35 065
Immobilisations incorporelles	**2 065**	**33 000**		**35 065**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 354	3 850		32 204
- Matériel de transport	152 751			152 751
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 291	2 371		17 662
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**196 396**	**6 221**		**202 617**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 188 000	1 184 105	20 131	5 351 974
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	200 000			200 000
Immobilisations financières	**4 388 000**	**1 184 105**	**20 131**	**5 551 974**
ACTIF IMMOBILISE	4 586 461	1 223 326	20 131	5 789 656

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	33 000	6 221	1 184 105	1 223 326
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**33 000**	**6 221**	**1 184 105**	**1 223 326**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			20 131	20 131
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			**20 131**	**20 131**

Amortissements des immobilisations

CANNES
AUDIT PEIRIN
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Patrick PEIRIN
Alain PEIRIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

BRM
S.A.S au capital de 5 489 000 €
1047 Chemin des Impiniers
06220 VALLAURIS

CANNES
AUDIT PEIRIN
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Patrick PEIRIN
Alain PEIRIN

BRM
S.A.S au capital de 5 489 000 €
1047 Chemin des Impiniers
06220 VALLAURIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

A l'Assemblée Générale de la société BRM,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BRM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat, des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Compte tenu de l'activité de holding de la société, nous nous sommes plus particulièrement attachés au contrôle des titres de participation. Nous n'avons pas, dans ce cadre, relevé d'élément de nature à remettre en cause l'évaluation des titres de participation.

Par ailleurs, l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre société. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

CANNES AUDIT PEIRIN COMMISSAIRES aux COMPTES LE CANNET 24 Av. des Tilleuls

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Assemblée Générale.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

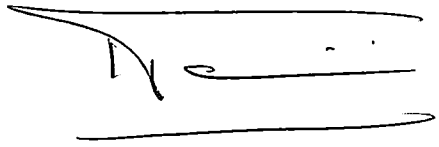
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

CANNES AUDIT PEIRIN COMMISSAIRES aux COMPTES 24 Av. des Tignes LE CANNET

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Le Cannet, le 15 mars 2023





Patrick PEIRIN
Commissaire aux comptes associé
Pour la société de commissariat aux comptes
CANNES AUDIT PEIRIN

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/22	Net au 30/09/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 065	2 065		139
Autres immobilisations incorporelles	33 000	24 856	8 144	
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	202 617	80 136	122 481	145 344
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 351 974		5 351 974	4 188 000
Prêts	200 000		200 000	200 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**5 789 656**	**107 057**	**5 682 599**	**4 533 483**
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	10 335		10 335	48 896
Fournisseurs débiteurs				1 489
Etat, Impôts sur les bénéfices	4 444		4 444	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 203		1 203	1 400
Autres créances	8 861		8 861	6 500
Divers				
Disponibilités	908 899		908 899	1 553 561
Charges constatées d'avance	355		355	294
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**934 098**		**934 098**	**1 612 139**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	6 723 753	107 057	6 616 697	6 145 622

CANNES AUDIT PEIRIN
COMMISSAIRES aux COMPTES
74 Av. des Tignes LE CANNET

	Net au 30/09/22	Net au 30/09/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	5 489 000	5 489 000
Réserve légale	20 620	5 726
Report à nouveau	291 775	108 791
Résultat de l'exercice	**305 590**	**297 878**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**6 106 985**	**5 901 395**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	*68 549*	*88 436*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	68 549	88 436
Emprunts et dettes financières diverses	282 640	12 640
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	74 606	60 606
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 249	8 400
Personnel	*54 019*	*48 342*
Organismes sociaux	*6 404*	*5 805*
Etat, Impôts sur les bénéfices		*9 612*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*5 387*	*9 619*
Autres dettes fiscales et sociales	*1 857*	*767*
Dettes fiscales et sociales	67 667	74 145
TOTAL DETTES	**509 712**	**244 227**
TOTAL PASSIF	**6 616 697**	**6 145 622**

CANNES AUDIT PEIRIN
COMMISSAIRES aux COMPTES
24 Av. des Tignes LE CANNET

	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois	%	du 01/10/20 au 30/09/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	258 613	100,00	270 143	100,00	-11 530	-4,27
Autres produits	18 307	7,08	14 810	5,48	3 497	23,61
Total	**276 920**	**107,08**	**284 954**	**105,48**	**-8 034**	**-2,82**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	76 781	29,69	59 001	21,84	17 781	30,14
Total	**76 781**	**29,69**	**59 001**	**21,84**	**17 781**	**30,14**
MARGE SUR M/SES & MAT	**200 139**	**77,39**	**225 953**	**83,64**	**-25 814**	**-11,42**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	2 262	0,87	1 921	0,71	341	17,75
Salaires et Traitements	136 190	52,66	117 780	43,60	18 409	15,63
Charges sociales	36 193	13,99	35 472	13,13	721	2,03
Amortissements et provisions	54 079	20,91	43 362	16,05	10 717	24,71
Autres charges	1		2		-1	-57,07
Total	**228 724**	**88,44**	**198 537**	**73,49**	**30 187**	**15,20**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-28 585**	**-11,05**	**27 416**	**10,15**	**-56 001**	**-204,27**
Produits financiers	360 591	139,43	311 751	115,40	48 839	15,67
Charges financières	317	0,12	222	0,08	96	43,09
Résultat financier	**360 273**	**139,31**	**311 529**	**115,32**	**48 744**	**15,65**
RESULTAT COURANT	**331 688**	**128,26**	**338 945**	**125,47**	**-7 257**	**-2,14**
Produits exceptionnels	20 131	7,78			20 131	
Charges exceptionnelles	20 131	7,78	90	0,03	20 041	NS
Résultat exceptionnel			**-90**	**-0,03**	**90**	**-100,00**
Participation des salariés	26 098	10,09	26 921	9,97	-823	-3,06
Impôts sur les bénéfices			14 056	5,20	-14 056	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	**305 590**	**118,17**	**297 878**	**110,27**	**7 712**	**2,59**

CANNES AUDIT PEYRIN COMMISSAIRES aux COMPTES 24 Av. des Tignes LE CANNET

Voir attestation de l'expert comptable

	du 01/10/21 au 30/09/22 12 mois	%	du 01/10/20 au 30/09/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	258 613	100,00	270 143	100,00	-11 530	-4,27
MARGE DE PRODUCTION	**258 613**	**100,00**	**270 143**	**100,00**	**-11 530**	**-4,27**
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	**258 613**	**100,00**	**270 143**	**100,00**	**-11 530**	**-4,27**
MARGE BRUTE GLOBALE	**258 613**	**100,00**	**270 143**	**100,00**	**-11 530**	**-4,27**
Autres achats et charges externes	101 781	39,36	59 001	21,84	42 781	72,51
VALEUR AJOUTEE	**156 831**	**60,64**	**211 142**	**78,16**	**-54 311**	**-25,72**
Impôts, taxes et verst assimilés	2 262	0,87	1 921	0,71	341	17,75
Charges de personnel	172 382	66,66	153 252	56,73	19 130	12,48
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	**-17 813**	**-6,89**	**55 969**	**20,72**	**-73 782**	**-131,83**
Reprises s/ charges et Transferts	18 306	7,08	14 809	5,48	3 496	23,61
Autres produits	1		1			31,78
Dot. amortissements et provisions	54 079	20,91	43 362	16,05	10 717	24,71
Autres charges	1		2		-1	-57,07
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-53 585**	**-20,72**	**27 416**	**10,15**	**-81 001**	**-295,45**
Produits financiers	360 591	139,43	311 751	115,40	48 839	15,67
Charges financières	317	0,12	222	0,08	96	43,09
RESULTAT COURANT AVANT IMP	**306 688**	**118,59**	**338 945**	**125,47**	**-32 257**	**-9,52**
Produits exceptionnels	20 131	7,78			20 131	
Charges exceptionnelles	20 131	7,78	90	0,03	20 041	NS
Résultat exceptionnel			**-90**	**-0,03**	**90**	**-100,00**
Participation des salariés	26 098	10,09	26 921	9,97	-823	-3,06
Impôts sur les bénéfices			14 056	5,20	-14 056	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	**280 590**	**108,50**	**297 878**	**110,27**	**-17 288**	**-5,80**

CANNES AUDIT PEIRIN COMMISSAIRES aux COMPTES 24 Av. des Tignes LE CANNET

Voir attestation de l'expert comptable

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

ANNEXES

Désignation de la société : SAS BRM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 6 616 697 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 305 590 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

CANNES AUDIT PEIRIN
COMMISSAIRES aux COMPTES
24 Av. des Tignes LE CANNET

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

CANNES AUDIT PEIRIN
COMMISSAIRES aux COMPTES
24 Av. des Tignes LE CANNET

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 065	33 000		35 065
Immobilisations incorporelles	**2 065**	**33 000**		**35 065**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 354	3 850		32 204
- Matériel de transport	152 751			152 751
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 291	2 371		17 662
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**196 396**	**6 221**		**202 617**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 188 000	1 184 105	20 131	5 351 974
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	200 000			200 000
Immobilisations financières	**4 388 000**	**1 184 105**	**20 131**	**5 551 974**
ACTIF IMMOBILISE	**4 586 461**	**1 223 326**	**20 131**	**5 789 656**

CANNES AUDIT PEIRIN
COMMISSAIRES aux COMPTES
24 Av. des Tignes LE CANNET

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	33 000	6 221	1 184 105	1 223 326
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**33 000**	**6 221**	**1 184 105**	**1 223 326**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			20 131	20 131
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			**20 131**	**20 131**

Amortissements des immobilisations

CANNES AUDIT PEIRIN
COMMISSAIRES aux COMPTES
24 Av. des Tignes LE CANNET

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 926	24 994		26 921
Immobilisations incorporelles	**1 926**	**24 994**		**26 921**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 914	2 356		5 270
- Matériel de transport	43 269	22 913		66 181
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 869	3 816		8 685
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**51 052**	**29 084**		**80 136**
ACTIF IMMOBILISE	52 978	54 079		107 057

CANNES AUDIT PEIRIN COMMISSAIRES aux COMPTES 24 Av. des Tignes LE CANNET

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 647 330 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	422 132		422 132
Prêts	200 000		200 000
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	10 335	10 335	
Autres	14 509	14 509	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	355	355	
Total	**647 330**	**25 199**	**622 132**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

CANNES AUDIT PÉRIN COMMISSAIRES aux COMPTES 24 Av. des Tignes LE CANNET

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	10 335
Divers - produits à recevoir	8 861
Total	**19 197**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 489 000,00 Euros décomposé en 548 900 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 509 712 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	68 549	19 966	48 583	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	282 640	282 640		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 249	16 249		
Dettes fiscales et sociales	67 667	67 667		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	74 606	74 606		
Produits constatés d'avance				
Total	**509 712**	**461 129**	**48 583**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	19 887			
(**) Dont envers les associés	74 606			

CANNES AUDIT PERRIN COMMISSAIRES aux COMPTES 24 Av. des Tignes LE CANNET

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 74 606 Euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	7 200
Dettes provis. pr congés à payer	4 277
Personnel - autres charges à payer	43 742
Charges sociales s/congés à payer	1 832
Etat - autres charges à payer	1 163
Total	**58 214**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	355		
Total	**355**		

CANNES AUDIT PEIRIN
COMMISSAIRES aux COMPTES
24 Av. des Tignes LE CANNET